

Les Échos de l'Eco

echosdeleco.com

MARS 2022 - N°013 / GRATUIT, NE PEUT ÊTRE VENDU



L'OR VERT UNE VALEUR SÛRE ET DURABLE

Au cours de ces neuf dernières années, la production du bois a doublé au Gabon. Selon la BEAC, On note qu'au cours des dernières années, le secteur du bois s'est développé plus nettement au Gabon, en lien notamment avec la création de la Zone économique spéciale de Nkok.

P.
4-5



✓ Affrètements aériens, vols à la demande
charter and on-demand flights

✓ Location
Aircraft leasing

✓ Achat et vente d'avions
Aircraft sales and purchase



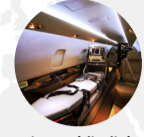
Avion VIP



Avion Cargo



Avions de ligne



Avions médicalisés



Hélicoptères

VMS AERO, votre partenaire aéro avec une présence mondiale :
VMS AERO, your aero partner with a global presence :

United Kingdom, Canada, United Arab Emirates, Gabon

Contacts :

Email : contact@vms.aero

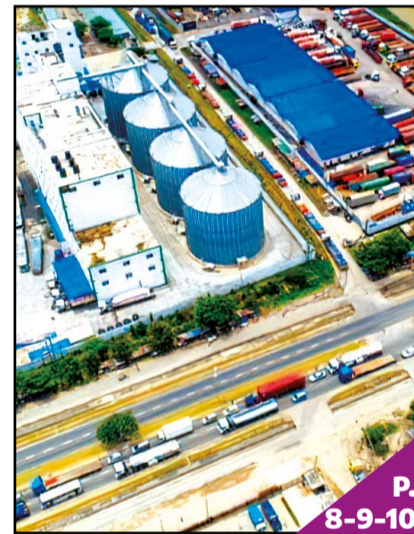
Tel : +33 6 20 31 19 03 / +241 62 24 24 02

Interview

Françoise Van de Ven

Ex déléguée générale de l'UFIGA - Présidente de l'ATIBT

Essentiels



Créer des zones économiques spéciales : à quelles fins ?

Faire des zones économiques spéciales des moteurs de la transformation productive accélérée de l'Afrique : pourquoi et comment ? Analyse du webinaire organisé le 15 février par La Verticale AME (Africa-Med-Europa), en collaboration avec l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen (ipemed)....

P.
8-9-10



Le journal les Échos de l'Eco a soufflé sa première bougie

À l'occasion de l'anniversaire des Échos de l'Eco, une réception fut organisée à la Résidence du phare vendredi 25 février.

P.11



Pétrole : La méga-raffinerie de Dangote réduira les importations africaines à 36 %

Après son entrée en service prévue au troisième trimestre 2022, la raffinerie géante d'Aliko Dangote...

P. 12

A VOS CÔTÉS DEPUIS 25 ANS.



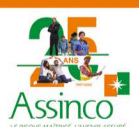
Assinco fête un quart de siècle d'histoire commune avec vous. Merci à vous tous, clients et partenaires.

Tél : +(241) 11 72 19 25
Email : commercial@assinco-sa.com / reclamations@assinco-sa.com
Adresse : Immeuble Odyssée, Boulevard de l'Indépendance Libreville-Gabon
www.groupebgfiban.com



1997-2022

WWW.ASSINCO-SA.COM



Trans'Urb votre nouvelle société spécialisée dans le transport en commun, assure la desserte des zones urbaines et interurbaines dans le Grand Libreville.

NTOUM



OWENDO



LIBREVILLE



AKANDA



DE 06H
À 19H



 **trans'urb**
Vous simplifier la ville



Trans'urb

contact@transurb-ga.com



066 81 64 87

Édito

LE BOIS : UNE DES PRIORITÉS DU PAT

Voici la 13^e édition des Échos de l'Éco. Nous venons de fêter comme il se devait ce bel anniversaire. Grâce à votre participation, à vos encouragements, à votre soutien, nous sommes déjà sur la rédaction d'autres éditions à venir. Notre souhait est de continuer à vous informer chaque mois de l'actualité économique de notre pays, notamment des évolutions du PAT (Plan d'accélération de la transformation), qui fait l'objet d'un bilan à mi-parcours. Il vient d'être présenté par les ministres du Pétrole, Eaux et Forêts et Agriculture, et s'articule autour de trois pivots : économique, social et transverse. Les réalisations du pivot économique tournent autour des secteurs pétrole, gaz et mines, forêt et bois, et enfin agriculture, pêche, élevage et alimentation. Pour le secteur pétrole, gaz et mines, l'idée générale était de ralentir la chute de la production du pétrole et de diversifier la filière ; assumer le retour du Gabon à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ; revoir la gouvernance du secteur ; et renforcer la compétitivité réglementaire et fiscale.

Dans les pages des douze derniers numéros, nous avons abordé de nombreux sujets aussi divers que variés : le domaine du numérique et du commerce, le secteur minier et l'industrie pétrolière, les travaux publics, les institutions bancaires, les services d'état avec l'ANPI et l'Aganor, etc. Mais il manquait l'industrie forestière.

Tout ce que l'on croyait savoir sur l'exploitation de la forêt, sa définition, ses activités, ses perspectives, sont autant de paramètres actuellement remis en cause. Le secteur est en pleine transmutation. Les modifications apportées dans la gestion des chaînes de valeurs de cette industrie entraînent la mise en place de nouveaux process et engagent les sociétés à tendre vers des certifications pour davantage de protection écologique et au profit d'une traçabilité indispensable à la préservation des espèces. Le 31 janvier dernier, le Gabon s'est engagé officiellement avec le FSC (Forest Stewardship Council) et a signé un accord de coopération pour l'installation de cette certification, accompagnée d'un comité de suivi. Le gouvernement gabonais souhaite que toutes les concessions forestières de son pays soient certifiées FSC d'ici fin 2022, un gage de qualité qui génère une ouverture au marché extérieur considérable. Le coût de cette certification (3 475 FCFA par m³ de grume exploitée) est trop lourd pour les petits exploitants forestiers à qui il est proposé de se regrouper pour mutualiser et ainsi alléger la facture.

Tous ces sujets seront abordés dans nos pages au cours de l'année !

Je vous souhaite une bonne lecture !

Anne-Marie Jobin

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION JOURNALISTE

Anne-Marie Jobin
echosdeleco@gmail.com
(+241) 062 18 77 18

RESPONSABLE MULTIMÉDIA

Lylia Lunckwey

INFOGRAPHISTE & DIRECTEUR ARTISTIQUE

Donald Ella - Studio Pixel

ASSISTANTE DE DIRECTION

Jocelyne Mouckala
(+241) 066 06 94 98

RELECTURE & CORRECTION

Michaela Rubi

INFORMATIONS LÉGALES

Sté Échos de l'Éco
RCCM : GA-LBV-01-2022-B16-00001
Déclaration de constitution d'un organe de presse
accordée le 05 février 2021
Ministère de la Communication
N°: AT_MC00001/2021

PUBLICITÉ ET MARKETING

Réseau de distribution : echosdeleco@gmail.com



Sommaire



GRUPE THÉBAULT : ACTEUR ÉCONOMIQUE HISTORIQUE – 60 ANS AU GABON

Alors que le pays s'efforce de conjuguer développement économique et environnement durable, le groupe Thébault, via sa filiale gabonaise Thébault Transbois...

P.6

SETRAG : DES RÉSULTATS À LA HAUTEUR DE LA DYNAMIQUE ENGAGÉE EN 2021

Le nombre de passagers et le fret minier transportés par la Setrag ont encore progressé en 2021, permettant un chiffre d'affaires de 86,5 m^{ds} de FCFA, en hausse de 5 % par rapport à 2020.



P.7



13 MILLIONS DE DOLLARS POUR LE PROJET CHILD EN RDC

La République démocratique du Congo a adhéré au programme à impact sur les paysages durables dans le bassin du Congo (CBSL IP), dans le cadre de la 7^e reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM 7).

P.12

ECOBANK SE DÉVOILE

Une importante délégation de la direction d'Ecobank à l'échelle panafricaine s'est déplacée à Libreville rencontrer Monsieur Nicholas Achiri, directeur général de la filiale Ecobank Gabon.



P.13



ONUSIDA : JOURNÉE « ZÉRO DISCRIMINATION »

La principale différence entre la stigmatisation et la discrimination est que la stigmatisation est le fait de désigner publiquement comme différente des autres, alors que la discrimination est le fait de traiter une personne différemment des autres à cause de ce qu'elle est.

P.14

INTERVIEW DE MADAME FRANÇOISE VAN DE VEN

L'OR VERT : UNE VALEUR SÛRE ET DURABLE

Selon la BEAC, on note qu'au cours des dernières années, le secteur du bois s'est développé plus nettement au Gabon, en lien notamment avec la création de la zone économique spéciale de Nkok. Cela a permis de doubler la production gabonaise de bois en 10 ans, la faisant passer de 1,9 M de m³ en 2012 à près de 3,7 M en 2021. La production de grumes y représente désormais les 2/3 de la production contre 90 % une dizaine d'années plus tôt. Au Cameroun, la production est en baisse depuis 2018. Elle s'élève à 2,4 millions de m³ en 2021, contre 3 millions en 2018. Face à cette baisse de l'activité, et du fait de l'impact de la crise dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest, le gouvernement camerounais a décidé récemment d'apporter son soutien aux sociétés forestières actives dans les deux régions anglophones du pays en leur concédant près de 300 000 ha de forêts. Le Congo quant à lui a enregistré une croissance annuelle moyenne de la production de 4,6 % sur la décennie précédente lui permettant d'atteindre une production de 2,3 millions de m³ en 2021. Depuis la chute du prix de pétrole en 2014, le Gabon s'est engagé dans un programme de relance économique qui met l'accent sur la diversification économique. À cet effet, le gouvernement a décidé de substituer l'or noir à l'or vert qui est une ressource non épuisable et permet de lutter contre le réchauffement climatique. Le secteur forêt-bois est un secteur à fort potentiel économique à même de créer de la richesse et de permettre un développement économique et social juste, équitable, inclusif et durable.

Par Anne-Marie Jobin

La stratégie du Gabon dans la promotion du secteur forêt-bois comporte plusieurs volets, en particulier la lutte contre l'exploitation illégale du bois et l'établissement d'ici à 2022 de l'obligation pour les entreprises du secteur de certifier leurs exploitations forestières en intégrant le label Forest Stewardship Council (FSC) dans le but de favoriser la transparence et la traçabilité des produits forestiers. La zone économique à régime spécialisé de Nkok offre des conditions très attractives pour les investisseurs étrangers. La création et l'installation de plusieurs autres zones et usines de transformation sont prévues dans les provinces du pays. À travers ce programme, l'objectif est de créer environ 5 000 emplois directs et indirects par année, soit 50 000 emplois sur dix ans. Le leadership et les efforts du Gabon en matière de protection de l'environnement ont été reconnus et récompensés sur la scène internationale pour la préservation de la forêt et la lutte contre les émissions de carbone. Dans ce même élan, un plan de reboisement est également envisagé pour répondre aux besoins des entreprises industrielles sans mettre une pression sur la forêt gabonaise. À terme, ce plan permettra une augmentation de la participation du secteur au PIB et fera de cette ressource renouvelable un substitut au pétrole d'ici à 2030.



●●● Françoise Van de Ven

PORTRAIT

Françoise Van de Ven vient du secteur privé où elle a exercé en Belgique dans une entreprise du secteur du bois, une scierie. En 1997, elle a saisi l'opportunité offerte par un démarcheur ami en poste en Afrique pour arriver au Zaïre à l'âge de 21 ans. Elle a consacré l'essentiel de sa vie professionnelle à la filière du bois tropical, en République démocratique du Congo en tant que secrétaire générale de la FIB (Fédération des industriels du bois) et au Gabon, où elle a assumé le rôle de déléguée générale de l'Ufiga (Union des forestiers et industriels du bois du Gabon). Ce syndicat professionnel a été créé le 24 mars 2003. Son objectif unique et précis concerne l'étude et la défense des intérêts économiques matériels et moraux de ses membres exerçant une activité forestière, industrielle et aménagée. Le rôle de ce syndicat est de faciliter les rapports entre ses membres, d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour la défense des intérêts généraux du secteur, de participer à toute étude visant l'amélioration des conditions d'exploitation et d'aménagement de la forêt, le développement d'une industrie compétitive de transformation des bois et les conditions de commercialisation du bois tant sur le marché national qu'international.

Échos de l'éco : Madame Van de Ven, vous venez de quitter le Gabon après six années en tant que déléguée générale de l'Ufiga. Vous êtes une grande spécialiste de la filière des bois tropicaux. Vos actions, vos interventions, ont bousculé l'ensemble de ce secteur. Quelles sont les grandes lignes qui ont marqué la profession au cours des années 2015 à 2021 ?

La profession et le secteur de la filière du bois tout entier sont en pleine mutation, principalement en raison des exigences internationales. En premier lieu, il s'agit des certifications qui demandent des adaptations, des encadrements. À cet effet, au sein de l'Ufiga, nous avons mis en place un programme qui vise à accompagner les entreprises vers la certification, notamment celles qui ne l'étaient pas déjà. Le coût était un des freins principaux. Nous avons eu accès au PPECF (Programme

de promotion de l'exploitation certifiée des forêts), programme cofinancé par KfW, une banque de soutien allemande qui prend notamment en charge à hauteur de 50 % les frais des études et de la formation du personnel pour gravir les étapes vers la certification. Selon le niveau d'industrialisation de l'entreprise, le coût minimum est de 300 000 € (presque 200 millions de F CFA) pour les études et les formations, auxquels viennent s'ajouter les investissements en termes d'achat de matériel, d'équipements, de travaux d'infrastructures, etc.

La formation et les études concernent tout l'aspect social interne, externe, environnemental, la forêt, la faune, la topographie, les routes forestières, etc. Auparavant, ces paramètres étaient optionnels, pas obligatoires, mais aujourd'hui, la certification exige le respect de normes et de lois. La majorité des entreprises adhérentes à l'Ufiga sont certifiées ou en passe de l'être. Cette certification est obtenue par phases selon la progression dans les différents secteurs cités ci-dessus. Les marchés internationaux exigent l'intégralité de ces labels de traçabilité. Le Gabon est l'un des pays leader en termes de bienveillance à l'égard de ces sociétés. En effet, elles bénéficient d'une fiscalité favorable relative à la loi de 2021 tenant compte du degré de certification FSC/PAFC, OLB/LS. Cette même loi a incité les entreprises encore hésitantes à venir s'installer.

Les entreprises sont engagées vers la certification Gestion durable, FSC ou PAFC/PECF, en passant d'abord par une certification de respect de la légalité OLB, LS ou TLV. En même temps, dans le cadre du projet Appui à la filière forêt bois de l'AFD, dans le cadre de la conversion de la dette, un logiciel performant, Gabontracks, est rendu accessible aux entreprises souhaitant tracer, gérer leur production forestière jusqu'à l'exportation. Ce logiciel permet donc d'améliorer leurs performances non seulement en termes de suivi, mais aussi en termes de rentabilité. Des passerelles ont été créées afin de faciliter le transfert de données au système national de traçabilité de l'administration forestière, ce qui permettra également à cette administration d'obtenir des données sur l'exploitation, les mouvements de stocks, la transformation, etc.

Au Gabon, l'Ufiga est composée de différents acteurs. Quels sont-ils ?

Quinze entreprises adhèrent à l'Ufiga, aussi bien des entreprises forestières ayant une activité de transformation que des industriels n'ayant aucune activité forestière.

Qu'est-ce qui différencie l'Ufiga des autres organisations syndicales ?

À ce sujet, je souhaite démentir une rumeur qui consiste à dire que l'Ufiga est le syndicat des entreprises à capital européen. C'est faux. Nous comptons des entreprises marocaines, libanaises et chinoises parmi nos membres. Les entreprises qui souhaitent intégrer l'Ufiga doivent présenter les résultats d'un audit en conformité avec les exigences du règlement bois de l'Union européenne (RBUE) ou être déjà certifiées.

L'Ufiga n'est pas le seul syndicat, mais il est le secrétariat permanent de l'ISFB (Intersyndicale forêt-bois) qui est une plate-forme du SIAG (entreprises à capital national), l'Ufiga (entreprises à capital asiatiques).

QUELQUES CHIFFRES SUR LA CERTIFICATION AU GABON :

Certification Gestion Durable	Certifié FSC FM/CoC	2 061 190
	Certifié FSC CW/FM	235 593
	Double certification FSC et PAFC/FM	596 822
Certification Origine/légalité bois	Certifié TLV	432 528
	Certifié OLB	294 829
	Certifié LS	256 000

Quel est le nombre d'essences de bois répertoriées dans la forêt gabonaise ? Combien sont exploitées ? Lesquelles sont les plus prisées et pourquoi ?

400 essences sont répertoriées, mais il en existe davantage. Avant de pouvoir les inscrire dans son portefeuille commercial, il faut pouvoir répondre de leur qualité de leur durabilité selon l'utilisation finale. Cela nécessite des études très coûteuses et poussées, comme l'analyse en laboratoire pour démontrer les aspects techniques et surtout la durabilité pour être admis pour des constructions.

Le bois le plus prisé est l'okoumé qui compte pour 50 à 60 % des exploitations. La majorité de cette quantité est transformée dans la zone Nkok où les industriels bénéficient d'une attractivité fiscale très préférentielle. 44 autres essences sont commercialisées sur le marché international, parmi lesquelles les plus connues sont l'azobé, le padouk, le béli, l'okan, l'ozigo, l'acajou, le tali, etc.

Le bois tropical africain est très apprécié pour sa durabilité, ses couleurs, ses dessins. Par exemple, l'azobé est un bois exotique très lourd : de 1 000 à 1 100 kg/m³ à l'état sec, et présente une résistance mécanique forte. Il est utilisé pour la fabrication des traverses de chemin de fer et les travaux hydrauliques.

Ce que nous craignons au Gabon, c'est la problématique de la logistique.

Le Gabon a été précurseur dans la mise en place d'une politique de gestion durable de sa forêt et du développement de son industrie. 2001 : nouveau code forestier (obligation d'aménagement des surfaces, création d'aires protégées, incitation à la transformation, 75 % à l'horizon 2012, etc.). 2010 : fin des exportations de grumes, puis création de la zone économique de Nkok. Pouvez-vous nous expliquer comment le tissu industriel s'est peu à peu mis en place et comment il s'articule dans deux environnements différents ?

Avant 2010, avant l'interdiction, le volume exporté en grumes se chiffrait entre 3 et 3,5 millions de m³. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, certains exploitants forestiers ont quitté le pays parce qu'il fallait un capital important pour investir dans des unités de transformation. On ne s'improvise pas industriel. La majorité des permis forestiers ont été vendus à des entreprises chinoises. Aujourd'hui, si toutes les sociétés concernées par cette activité

sont de droits gabonais, le marché est découpé ainsi : 74 % des permis sont gérés par des sociétés chinoises, 16 % appartiennent à des sociétés européennes ou étrangères, et 10 % sont gérées par des entrepreneurs nationaux.

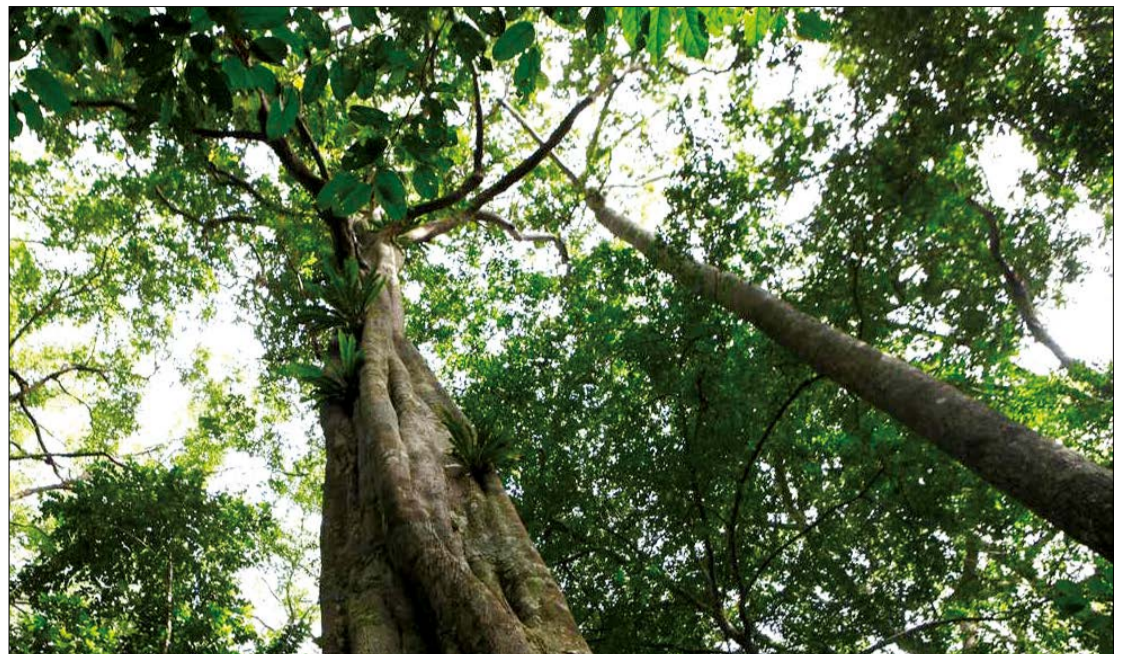
Pour conserver les forces actives professionnelles dans le pays, des mesures d'encadrement ont été mises en place par le gouvernement gabonais, ainsi que certaines exonérations. En 2012, ces facilités ont permis que les entreprises forestières et les industriels investissent dans des unités de transformation, que ce soit à Nkok ou dans d'autres zones industrielles ou à l'intérieur du pays.

Les pays de la Cemac ont également voté l'interdiction d'exporter des bois sous forme de grumes. À partir du 1^{er} janvier 2023, nous serons nombreux à offrir des bois transformés sur le marché international et nous entrerons en concurrence, tant en termes de prix que de qualité, avec les pays asiatiques et sud-américains (Brésil).

Ce que nous craignons au Gabon, c'est la problématique de la logistique. En effet, il faut se donner les moyens de répondre à cette réelle préoccupation de la part des entreprises pour évacuer leur production. Des solutions rapides devront être trouvées pour faire face à la concurrence. La rapidité, la fluidité au niveau du transport et des formalités administratives à l'exportation sont des facteurs très importants dans le calcul du coût des produits. En dehors de la ZES de Nkok et de la zone industrielle d'Owendo, il existe également des unités de transformation à l'intérieur du pays qui ne bénéficient pas d'un régime fiscal préférentiel, mais qui créent des emplois directs et indirects dans les provinces.

Depuis que le paysage commercial a été modifié, une forte multiplication de l'exploitation industrielle des forêts du Gabon a été observée entre 2012 et 2021, les coupes de bois passant ainsi de 1,9 million à 3,7 millions de m³. Quelle est votre analyse, quelles sont les perspectives ?

Pour ne rien vous cacher, ces chiffres surprennent les acteurs de la filière bois. Nous serions contents d'apprendre qu'un institut de statistiques et/ou de sondage s'intéresse à notre secteur. À notre avis, nos activités ont généré moins de 3,7 millions de m³. Nous l'estimons à 2,5 millions de m³. D'autant qu'il s'agit de la période pendant laquelle le scandale de l'affaire du keva-zingo (2019) a été stoppé net pendant quelques mois. À ce sujet aussi, et pour revenir sur les faits marquants de mon passage à Ufiga, il y a deux points que j'aimerais souligner. Consécutivement à cette affaire, j'ai pu convaincre nos membres de l'Ufiga ainsi que quatre sociétés à capital chinois et quatre sociétés nationales d'utiliser un logiciel qui fournit des données multiples telles que la traçabi-



La forêt ne donne que ce qu'elle peut donner ! On doit suivre le plan d'aménagement qui prévoit des plans de gestion et des plans annuels d'opération sur la base des inventaires.

lité, la rentabilité et la gestion d'exploitation. Cet outil est très utile pour faire face à une autre problématique éventuelle de ce genre (que nous ne souhaitons pas) qui nous permettrait de prouver notre bonne foi et fournirait des données essentielles à nos autorités de tutelle. Il s'agit d'une passerelle en relation directe avec l'administration et le système national de traçabilité (ST-Minef) pour qu'elle soit informée de l'inventaire des essences en forêt, des rapports d'abattage, des mouvements de stock, des entrées et sorties d'usine, etc.

Ne risque-t-on pas d'atteindre une surcapacité de transformation pour certains produits ? Notamment pour la production de placage okoumé qui est un marché de niche ?

La forêt ne donne que ce qu'elle peut donner ! On doit suivre le plan d'aménagement qui prévoit des plans de gestion et des plans annuels d'opération sur la base des inventaires. Cependant, se concentrer trop sur une essence met trop de pression. Le bois est un produit naturel, tous les arbres n'ont pas la même qualité/rentabilité. Il faut diversifier les essences, promouvoir les essences moins connues.

Concernant le Gabon, quel est le poids de la filière bois dans le PIB ?

1,6 % en 2010 et 3,3 % en 2019. Le Gabon génère un PIB moyen de 4 121 USD par km² de forêt exploité. Nous sommes un secteur puissant en termes d'emploi et la part du PIB ne peut

que prendre de l'importance au regard de la création de valeur ajoutée après une transformation poussée (2^e et 3^e niveau).

Le Gabon a mis en place une politique de protection de l'environnement dont l'efficacité a été soulignée durant la COP 26. C'est le 1^{er} pays africain à être récompensé pour avoir réduit les émissions liées aux forêts au plan national. La Norvège devrait verser environ 17 millions de dollars pour les 3,4 millions de tonnes de CO₂ supplémentaires séquestrées en 2016 et 2017. Quel est l'organisme qui mesure ces économies de CO₂ et quel est le principe ? Quels sont les sociétés ou organismes qui en seront bénéficiaires ?

Les émissions des GES (gaz à effet de serre) et la séquestration de carbone sont aujourd'hui des nouveaux facteurs très importants pour la forêt. Le ministère des Eaux & Forêts et le Conseil national Climat ont travaillé le sujet en profondeur. Actuellement au niveau du Sénat pour adoption, l'ordonnance sur le changement climatique éclairera tous les opérateurs économiques au Gabon sur les exigences à suivre, tous secteurs confondus. Les schémas de certification (FSC et PAFC/PEFC) s'adaptent également à ces nouvelles obligations. Le standard PAFC Bassin du Congo validé fin 2021 contient déjà des exigences à ce sujet qui nécessitent de la part des entreprises déjà certifiées au précédent standard de prendre les dispositions nécessaires afin de répondre aux nouvelles contraintes dans les 12 mois. Les exigences de la certification sont de plus en plus contraignantes et les entreprises certifiées devraient également être bénéficiaires des crédits carbone du fait qu'elles participent activement à la limitation de l'émission de GES et à la séquestration du carbone.

Vous êtes, depuis peu, nommée présidente de l'ATIBT, Association technique internationale des bois tropicaux. Le rôle de cette institution en place depuis 70 ans (bon anniversaire), consiste notamment à promouvoir le développement d'une exploitation/industrie durable, la certification, la recherche, l'agroforesterie, les plantations, éthique et légale des bois tropicaux en tant que ressource naturelle et renouvelable, essentielle au développement socio-économique des pays producteurs. Combien comptez-vous de membres ? Quel est le nombre de pays adhérents ?

L'ATIBT est représentée par 132 membres issus de 27 pays. Cette association, qui existe depuis 70 ans, a un champ d'activités très important en lien avec le bois tropical. Historiquement, elle a toujours été très impliquée et active dans les pays du bassin du Congo, et c'est également dans ces pays qu'elle gère plusieurs projets en lien avec sa mission et ses objectifs stratégiques. En vue de la transformation poussée du bois, plusieurs études ont été réalisées et un programme régional de formation est en cours dans les pays du bassin du Congo ●

Version PDF du journal téléchargeable

Scannez ce QR code pour accéder à notre site web.

PUBLIRÉDACTIONNEL

GRUPE THÉBAULT : ACTEUR ÉCONOMIQUE HISTORIQUE – 60 ANS AU GABON S'ADAPTER À UN NOUVEL ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Alors que le pays s'efforce de conjuguer développement économique et environnement durable, le groupe, via sa filiale gabonaise Thébault Transbois, renforce sa stratégie pour continuer à être un acteur vertueux dans une filière bois en pleine transition et s'inscrire dans une relation de prospérité partagée avec l'ensemble des parties prenantes locales. Partenaire commercial du Gabon depuis plus de 60 ans, le groupe Thébault est aujourd'hui un acteur historique et reconnu de la vie économique locale au Gabon, mais doit s'adapter à un environnement économique en mutation.



●●● Antoine THÉBAULT (à droite), actuel président du Groupe THÉBAULT représente la 3^{ème} génération à la tête du groupe, après son père Jean-Charles (à gauche), Benoît et Henri-Jean THÉBAULT, tous trois fils du fondateur.

S'ADAPTER À UN NOUVEL ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Le groupe Thébault est un groupe familial industriel français, fabricant de panneaux de contreplaqué à partir de 3 essences : pin maritime, peuplier et okoumé.

Avec 5 sites de production, 4 en France et une usine implantée au Gabon pour l'okoumé, l'éventail des essences et des produits proposés est une force pour l'entreprise. Avec une production de 125 000 m³ de contreplaqué par an, soit 50 % de la production nationale française, le groupe est leader en France et dans le top 5 en Europe.

Les panneaux de contreplaqué sont utilisés dans des secteurs très variés comme la construction bois ou traditionnelle, le nautisme, l'agencement intérieur ou extérieur, la carrosserie industrielle, l'emballage, et bien d'autres applications techniques.

UN ACTEUR DE LONGUE DATE

La relation du groupe Thébault avec le Gabon a débuté dans les années 60 avec l'exportation de grumes d'okoumé vers la France. La société se positionne alors comme un client traditionnel de l'OBAG, puis de l'ONBG et enfin de la SNBG, qui commercialisaient alors 100 % de la production de cette essence au Gabon.

Dès les années 90, la nécessité de circuits courts dans les chaînes d'approvisionnement se fait ressentir. Cela corres-



pond également aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux que le Gabon souhaite mettre en place au travers d'une politique de transformation locale progressive en application du Code forestier. Avec 75 % de taux de transformation à l'horizon 2010, le groupe Thébault décide donc de s'implanter en 1999 dans la zone industrielle d'Owendo pour y produire des placages d'okoumé, devenant ainsi le premier client traditionnel du Gabon pour l'okoumé à y créer une activité industrielle. Les

placages sont ensuite acheminés par conteneurs et bateaux à ses usines françaises pour la fabrication du contreplaqué.

« L'okoumé et le Gabon font partie de notre ADN », rappelle Antoine Thébault, petit-fils du fondateur et président du groupe aujourd'hui. « Nous capitalisons sur cette essence grâce à trois générations de savoir-faire industriel et technique, un solide réseau de distribution en France et en Europe, et une politique de promotion



structurée en quête constante de nouveaux marchés. »

Cette présence de l'okoumé en Europe participe au rayonnement du Gabon au travers la commercialisation d'un produit de haute performance, traçable et issu à 100 %, pour le groupe Thébault, de forêts gérées durablement et certifiées.

RSE, DÉMARCHE ÉTHIQUE...

La société Thébault Transbois, filiale gabonaise du groupe, avec à sa tête Monsieur Thierry Biousque, a cultivé, de par sa typologie d'entreprise familiale, une philosophie et des valeurs qui lui sont propres : indépendance financière, implication managériale dans les domaines techniques et commerciaux, coordination et implication de proximité avec ses équipes, efficacité et réactivité des investissements liés à l'outil de production, sans oublier le respect de ses engagements auprès de ses fournisseurs, ses financeurs et son personnel.

Tout en respectant scrupuleusement la législation locale, elle s'engage volontairement plus loin en veillant au bien-être matériel, sanitaire et social de ses employés et de leur famille au Gabon, avec par exemple la fourniture d'EPI conformes aux strictes exigences de sécurité, des formations au risque incendie, la sécurisation des postes de travail, un service de ramassage en bus pour le transport des salariés à l'usine, l'organisation récente d'une campagne de vaccination contre la covid-19 au sein de l'entreprise, avec 100 % de personnes vaccinées.

... ET ENGAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT

Depuis plus de 60 ans, le groupe Thébault contribue à la valorisation des ressources au Gabon et s'inscrit fortement dans la protection de l'environnement.

À l'initiative de son président, son Excellence Ali Bongo Ondimba, et avec le soutien de son ministre de tutelle le Pr Lee White, l'État gabonais met tout en œuvre pour permettre à un industriel d'adoser ses approvisionnements à une ressource forestière gérée durablement et d'afficher 100 % de ses entrants comme étant certifiés FSC- RBUE.

Le groupe œuvre également à la maîtrise de l'impact de l'activité industrielle sur l'environnement tout en fiabilisant ses approvisionnements, en diversifiant par exemple les modes de transport des grumes par route, train, ou moyens fluviaux. Il a développé des partenariats avec des opérateurs locaux dans différents domaines, notamment par le financement de matériels forestiers propres, et adopté des mesures relatives à la lutte contre le changement climatique avec la valorisation des produits connexes (fabrica-

tion de palettes, utilisation de la biomasse pour alimentation énergétique, etc.).

FACE À UN NOUVEL ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Depuis plus de 30 ans, l'industrie du déroulage d'okoumé au Gabon a toujours été bien présente dans le tissu économique gabonais, avec des opérateurs historiques, dont le groupe Thébault, qui ont participé à la création de valeur ajoutée, d'emplois, de richesses, et à la réputation de cette essence tant sur le plan local qu'à l'échelle internationale. Ce sont de véritables « contributeurs » d'un produit connu aujourd'hui mondialement sur un marché très segmenté, très normé. En 2010, la filière bois est devenue l'axe sur lequel se structurent les bases d'une politique de diversification de l'économie. La création de la Zerp de Nkok (zone économique à régime privilégié) en est la résultante. Beaucoup de nouveaux investisseurs étrangers ont été attirés par les mesures incitatives proposées et s'y sont installés pour développer des unités de transformation, principalement dans le sciage et le déroulage, mais aussi quelques fabricants de meubles et depuis peu, de panneaux.

« Au regard de l'effervescence qui s'opère actuellement dans cette zone, notamment dans l'activité qui nous concerne – le déroulage, nous ne pouvons pas occulter le fait que nous sommes face à une concurrence très vive. Il nous faut rester très vigilants et compétitifs. Cela se traduit par la maîtrise des coûts de production, le maintien de l'investissement à un niveau régulier afin de pérenniser un outil de production performant et renforcer ainsi la compétitivité, mais aussi par la promotion de l'image de marque d'un produit en conformité avec les exigences techniques et environnementales des marchés internationaux », analyse Antoine Thébault.

À PROPOS...

Le groupe Thébault est le premier fabricant français de contreplaqués avec une production de 125 000 m³ par an, soit près de 50 % de la production nationale, et se situe dans le top 5 des producteurs européens. Le groupe emploie 380 salariés et affiche un chiffre d'affaires de 80 M€ en 2021, dont 65 % à l'exportation, principalement en Europe, mais aussi dans le monde entier. L'unité de déroulage Thébault Transbois implantée à Owendo produit 35 000 m³ de placage okoumé par an et emploie 99 personnes. Direction du site : Monsieur Thierry Biousque ●

COMMUNIQUÉ

SETRAG : DES RÉSULTATS À LA HAUTEUR DE LA DYNAMIQUE ENGAGÉE EN 2021

Le nombre de passagers et le fret minier transportés par la Setrag a encore progressé en 2021, permettant un chiffre d'affaires de 86,5 m^{ds} de FCFA, en hausse de 5 % par rapport à 2020. Avec l'entrée de Meridiam à son capital, la Setrag a intégré un expert du chemin de fer qui permet d'apporter de nouveaux moyens dans la modernisation et la sécurisation du Transgabonais.



Au cours de l'année écoulée, la Setrag a transporté 226 976 passagers contre 163 113 en 2020, soit une croissance de 39 %, et une baisse de 49 % comparé à 2019. Cela s'est traduit par une croissance du chiffre d'affaires (+ 28 %) qui affiche 6,1 m^{ds} de FCFA en 2021, contre 4,7 m^{ds} de FCFA en 2020 (année fortement perturbée par la pandémie de covid-19 et l'arrêt du service voyageurs d'avril à juin 2020).

Sur le plan du fret, une fois de plus, le Transgabonais a joué son rôle de vecteur économique des provinces gabonaises traversées. La croissance de l'activité a progressé de 10 % en tonnage (9 790 905 tonnes en 2021), soit +7 % en chiffre d'affaires hors taxes (86,5 m^{ds} de FCFA). Dans le détail, la part des hydrocarbures transportés en 2021 a augmenté de 15 % tandis que le reste du fret divers (marchandises, grumes, etc.) a baissé de 7 %, avec un volume transporté de 709 000 tonnes contre 766 000 en 2020. Le volume du trafic minier est resté la principale activité avec 9,08 MT. Il a progressé de 11 % par rapport à 2020. Il est porté par les croissances de Comilog (+8%) et NGM Franceville (+6%), qui affichent respectivement 6,48 MT et 1,38 MT en 2021. Le minier de CICMHZ réalise une hausse de 53 % pour un volume transporté de 0,86 MT en 2021 contre 0,56 MT en 2020, celui d'Okondja réalise une croissance de 34 % en 2021, pour un volume transporté de 0,29 MT en 2021 contre 0,21 MT en 2020.

La Setrag confirme son rôle clé dans la transformation de l'économie du Gabon en transportant plus de 50 % des exportations du pays (minerai de manganèse et bois essentiellement) en dehors du pétrole.

Les résultats en matière de sécurité au travail des collaborateurs et des sous-traitants se sont nettement améliorés grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux et à la mobilisation des équipes. Ainsi, le taux de fréquence 2 (TF2) de l'entreprise est passé de 4,8 à 1,0, soit l'un des meilleurs taux du groupe Eramet. Les efforts vont se poursuivre pour maintenir ce niveau.

La Setrag a renforcé la modernisation et la sécurisation du chemin de fer selon le programme de remise à niveau (PRN) bâti avec les autorités gabonaises. Courant 2021, l'entrée de Meridiam au capital de Setrag (40 %) aux côtés de Comilog (51 %) et de l'État gabonais (9 %) permet d'apporter sa grande expérience en matière d'investissement et de gestion d'infrastructures ainsi que son expertise ferroviaire pour mener à bien l'important programme de modernisation, de rénovation et de mise à niveau de l'infrastructure ferroviaire. Cette contribution permettra d'améliorer la compétitivité économique régionale et mondiale du Gabon en soutenant sa croissance.

Parmi les projets du PRN réalisés en 2021, on peut citer : les 174 km de voie réhabilitée à fin 2021, le renouvellement de la voie ballastée (RVB), la construction de murs de protection (10 km à fin 2021),

celle de passerelles le long du réseau ferroviaire (3 déjà réalisées et 2 autres très prochainement), la poursuite du traitement des plateformes des zones instables du réseau permettant d'anticiper le doublement de la voie dans ces zones, la poursuite de la production des traverses en béton biblocs à Booué (427 000 traverses produites à ce jour).

L'intégration d'outils numériques dans la remise à niveau et la conduite des opérations ferroviaires a permis de poursuivre le déploiement du système de pilotage automatique des trains (Train control system) et du système de communication dédié (Tetra) avec la pose de pylônes dans l'ensemble des gares du réseau, permettant ainsi de garantir une communication en tout point du réseau. Cette digitalisation du Transgabonais est sous-tendue par un vaste plan

Les résultats particulièrement prometteurs de la Setrag en 2021 se placent au service d'une stratégie qui tend à faire du Transgabonais un chemin de fer de classe mondiale, répondant aux défis du développement économique national.

de formation des équipes. Un relevé topographique de l'ensemble du domaine ferroviaire entre Owendo et Franceville a également été réalisé avec la technologie Lidar embarquée sur un hélicoptère, permettant de réaliser des relevés de haute précision et ainsi disposer d'une analyse très pointue de l'environnement du chemin de fer.

Si 2021 a permis à la Setrag de se concentrer sur les axes prioritaires tels que la sécurisation et la modernisation du chemin de fer, le volet responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) a lui aussi fait l'objet d'une forte attention.

Plusieurs projets issus du PRN ont été engagés, comme la finalisation de la réhabilitation du centre de formation et de perfectionnement de Franceville, la poursuite de la construction des logements des salariés à Lastourville, Franceville, Owendo et dans les quatre coordinations du réseau Setrag, la poursuite de la réhabilitation des gares de voyageurs du réseau (Virié, Lastourville, Moanda, etc.), mais aussi les études pour la construction de marchés communautaires.

Parmi les réalisations du Plan d'action environnemental et social du PRN, citons l'évaluation des risques basés sur le genre, la surveillance de l'eau, la gestion des déchets, la gestion de la pollution, l'étude pour l'évacuation des TBHS, les campagnes de sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

En ligne avec la vision du groupe Eramet en matière de dialogue et de relation avec les communautés locales, la Setrag s'est également dotée en 2021 d'une stratégie d'investissement communautaire qui se déclinera sur trois ans autour de trois grands axes : l'éducation, la santé et l'appui aux communautés (activités génératrices de revenus). Plusieurs programmes ont été lancés dès 2021 et vont se poursuivre en 2022.

« Les résultats particulièrement prometteurs de la Setrag en 2021 se placent au service d'une stratégie qui tend à faire du Transgabonais un chemin de fer de classe mondiale, répondant aux défis du développement économique national », Christian Magni, directeur général Setrag

À PROPOS DE SETRAG

La Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) est concessionnaire de la ligne de chemin de fer reliant Owendo à Franceville. Véritable catalyseur du développement économique du pays, le Transgabonais fait l'objet d'un ambitieux programme de remise à niveau par l'État et la Setrag. La société ambitionne de devenir une référence inter-

nationale du chemin de fer en se reposant sur un modèle performant et contributif à l'égard des populations.

La Setrag est une filiale à 51 % de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), elle-même filiale du groupe minier et métallurgique français Eramet. Elle emploie 1 550 salariés dont la moitié sont répartis tout au long des 24 gares de la ligne de 648 km du Transgabonais.

À PROPOS D'ERAMET

Eramet transforme les ressources minérales de la Terre pour apporter des solutions durables et responsables à la croissance de l'industrie et aux défis de la transition énergétique.

Ses 13 000 collaborateurs s'engagent par leur démarche citoyenne et contributive dans l'ensemble des pays où le groupe minier et métallurgique est présent.

Manganèse, nickel, sables minéralisés, lithium et cobalt : Eramet valorise et développe les métaux indispensables à la construction d'un monde plus durable.

Partenaire privilégié de ses clients industriels, le groupe contribue à rendre les infrastructures et les constructions robustes et résistantes, les moyens de mobilité plus performants, les outils de santé plus sûrs, les appareils de télécommunications plus efficaces.

Pleinement engagé dans l'ère des métaux, Eramet ambitionne de devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales de la Terre, pour le bien vivre ensemble.

À PROPOS DE MERIDIAM

Meridiam a été fondée en 2005 par Thierry Déau, avec la conviction que l'alignement des intérêts des secteurs public et privé peut apporter des solutions aux besoins essentiels de la collectivité.

Meridiam est une société à mission, au sens de la loi française, spécialisée dans le développement, le financement et la gestion à long terme d'infrastructures publiques durables dans trois secteurs d'activités : la mobilité des biens et des personnes, la transition énergétique et l'environnement, et les infrastructures sociales. Meridiam gère actuellement 10 m^{ds} de dollars d'actifs et plus de 90 projets à ce jour. Meridiam est certifiée ISO 9001 : 2015, Sustainability rating de niveau Advanced par VigeoEiris (Moody's) et a développé sa propre méthodologie en matière d'ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et d'impact, basée sur les objectifs de développement durable de l'Onu (ODD ou SDG).



CRÉER DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES : À QUELLES FINS ?

Faire des zones économiques spéciales des moteurs de la transformation productive accélérée de l'Afrique : pourquoi et comment ? Analyse du webinar organisé le 15 février par La Verticale AME (Africa-Med-Europa), en collaboration avec l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen (ipemed). Synthétiquement, la grande ligne prioritaire est d'industrialiser l'Afrique à partir de la transformation, sur place, de ses matières premières.

Au cours de ce rendez-vous économique, Anne Nkene Biyo'o, administrateur général de l'autorité administrative de la ZERP de Nkok, a réaffirmé l'urgence de tisser des partenariats public-privé pour accélérer la croissance des ZES. « L'État définit la politique, met en place le cadre juridique et parfois les moyens et tous les éléments nécessaires afin de sécuriser et garantir les investissements ; le secteur privé injecte le financement nécessaire pour la construction et le développement des zones. Il est donc aujourd'hui nécessaire d'amplifier cette dynamique avec l'Union européenne afin de répondre aux besoins des investisseurs. » Anne Nkene Biyo'o estime également que pour que les ZES puissent devenir des moteurs de la transformation productive accélérée de l'Afrique, la mise en place d'actions fortes est nécessaire afin de favoriser la création de plusieurs zones spécialisées dans des secteurs à valeur ajoutée pour le continent. En conséquence, elle recommande la mobilisation de fonds pour la construction, au sein de ces zones, des infrastructures nécessaires pour accompagner leur développement (routes, ports, conteneurs, etc.).



●●● Anne Nkene Biyo'o, administrateur général de l'autorité administrative de la ZERP de Nkok

ALLOCATION DE JEAN-CLAUDE JUNCKER, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA FONDATION LA VERTICALE AME, EN INTRODUCTION DU WEBINAIRE SUR LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Après 20 ans de croissance continue, l'Afrique aborde une séquence plus risquée : pandémie, dégradation sécuritaire, moins de croissance et bouleversements géopolitiques. À cet égard, le rôle que pourrait jouer l'Europe qui, comme l'exprime le président Macky Sall, est « un partenaire naturel » de l'Afrique, est plus important que jamais. L'Europe est donc dans l'obligation de trouver les voies et les moyens pour que se développe une nouvelle alliance avec l'Afrique : le Plan d'investissement extérieur de l'UE est une première étape essentielle pour établir la confiance mutuelle, qui devrait être

suivie par la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'Afrique et l'Europe. Les progrès substantiels réalisés dans la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) au cours des dernières années sont par conséquent providentiels. Le moment est venu de ne pas se détacher de l'Afrique, ni de multiplier les interventions, mais d'aller à l'essentiel, dans l'intérêt de tous, Africains comme

La réalisation de la Zlecaf donne aux ZES une dimension encore plus importante, car elles facilitent la création supply chains interafricaines.

Européens. Pour donner une nouvelle dimension au partenariat de l'Union européenne avec l'Afrique, au moins deux actions me paraissent prioritaires.

Pour faciliter les dialogues à tous les niveaux de la société civile, il faut créer des espaces libres, indépendants et innovants et cogérés, où scientifiques, entrepreneurs et jeunes leaders puissent se retrouver en toute liberté et lancer des idées et des projets utiles aux populations et susceptibles de rapprocher les économies des deux continents.

La fondation La Verticale Africa-Med-Europa, que je suis honoré de servir en tant que président d'honneur avec Mahamadou Issoufou, est une parfaite illustration de comment répondre à ce défi. Grâce à sa structure – indépendante des institutions, paritaire et travaillant dans la durée

avec une vision prospective à long terme, et avec ses trois piliers bien distincts –, un cercle des entrepreneurs pour le pilier business, un forum des sages pour le pilier politique et un réseau de think tanks pour le pilier scientifique, la fondation La Verticale Africa-Med-Europa représente l'outil idéal en suivant cette approche.

La deuxième priorité est de permettre aux Africains de se développer à partir d'un modèle de développement de leur choix et par transformation de leurs propres matières premières.

Or, le dernier rapport de l'OCDE sur l'évolution du commerce mondial montre que les exportations africaines ont fait un bond de 42 % entre octobre 2020 et octobre 2021, alors que les exportations américaines et les exportations chinoises se limitaient à +17 % et celles de l'Europe à +11 %. Cette super-performance africaine est portée par l'exportation des matières premières sans transformation sur place. Cela ne peut plus durer ! L'Afrique peut et doit créer de la valeur ajoutée et créer des emplois par un développement industriel accéléré. Pour le succès de cette industrialisation, les conditions financières (prêts, crédits, réduction des risques) sont essentielles, mais insuffisantes. En effet, parce que les facteurs de production sont rares, il faut créer des zones économiques spéciales à l'intérieur desquelles les chefs d'entreprises trouvent les facteurs de production et un environnement adéquat pour y développer leurs activités tout en respectant les normes environnementales et sociales, et en promouvant une bonne gouvernance à travers un partenariat public-privé. Grâce à cette approche originale fondée sur les synergies économiques, par rapport à d'autres, plutôt fondées sur l'exemption fiscale, nous pourrions tous, Africains et Européens, bénéficier de cette coproduction industrielle et de ce codéveloppement.

Les élites et décideurs africains sont conscients des avantages liés à l'élaboration d'un modèle africain de zones économiques spéciales, tourné vers le marché intérieur, inclusif du tissu industriel local, respectueux des normes environnementales, sociales, et doté d'une gouvernance efficace et transparente. La réalisation de la Zlecaf donne aux ZES une dimension encore plus importante, car elles facilitent la création supply chains interafricaines.

Ce webinar sur les ZES me semble être un exemple positif et encourageant de ce que l'Union européenne et l'Union africaine devraient impulser, c'est-à-dire une politique de coproduction industrielle commune entre l'Europe et l'Afrique.

PROPOSITION DE L'ALLOCATION DE ISSOUFOU MAHAMADOU, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA FONDATION LA VERTICALE AME, EN INTRODUCTION DU WEBINAIRE SUR LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES.

La jeunesse en Afrique est en ébullition. Elle recherche un futur qui se matérialise par la création d'emploi.

Cette situation risque de se dégrader : certains experts prédisent que d'ici à 2050, il y aurait 450 millions de jeunes en recherche d'emploi. Or au taux de croissance des années 2016, qui était très élevé, seulement 250 millions d'emplois seraient créés, laissant 200 millions de jeunes au chômage.

Il est urgent d'agir ! Cela ne peut durer ! Il me semble que deux décisions pourraient être prises rapidement,

notamment dans le cadre du prochain sommet UE-UA.

La première décision consisterait à voir les États, les communautés régionales, et l'Union africaine décider collectivement que la priorité des priorités est d'industrialiser l'Afrique à partir de la transformation sur place de ses matières premières. Récemment entrée en vigueur, la Zone de libre-échange continentale (Zlecaf) offre pour la première fois la possibilité concrète de développer un marché intérieur africain au service d'une croissance moins dépendante de l'extérieur, où synergies et économies d'échelle seront possibles. Dans ce cadre, la création de zones économiques spéciales et sécurisées jouerait un rôle fondamental d'accélérateur et de facilitateur d'investissements, internes et étrangers. On a l'exemple de l'industrialisation chinoise qui a bénéficié de cela. Encore faut-il que l'Afrique définisse son propre modèle pour l'adapter à ses économies et à ses réalités.

Actuellement, selon les statistiques de l'Onudi, il existerait 237 zones économiques spéciales en Afrique, pour une population de 1 milliard 300 millions. Dans le même temps, pour la population chinoise, à peu près identique, il existerait 2 546 zones économiques spéciales. Mais ce n'est pas seulement une question de quantité, mais plutôt de qualité de ces zones. Trop souvent, les institutions qui abordent le développement industriel mettent en avant les conditions financières (prêt, crédit, prise en compte des risques). Ces conditions sont certes nécessaires, mais non suffisantes si les conditions techniques et environnementales permettant de disposer des facteurs de production ne sont pas remplies.

Or en Afrique, ces facteurs sont rares, notamment l'accès à l'eau, au réseau électrique, au réseau logistique, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, la proximité des marchés, etc.

Voilà pourquoi la construction de zones économiques spéciales et sécurisées, où est rassemblé géographiquement le maximum de ces facteurs, est une absolue nécessité. Il ne s'agit pas de zones fermées et d'exception, en exonération de taxation et de droits. Il s'agit de zones ouvertes, de synergie et de rassemblement de facteurs de production pour créer des filières de production africaine compétitives. Mettre en œuvre et remplir ces zones économiques spéciales et sécurisées, adaptées aux réalités africaines, dans un délai relativement bref est un nouveau défi pour la coopération internationale.

Voilà pourquoi l'Europe, qui est « notre partenaire naturel », devrait décider d'accompagner les pays africains qui voudraient se lancer sur cette voie et mobiliser leurs entreprises à cet effet.

FAIRE DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES DES MOTEURS DE LA TRANSFORMATION PRODUCTIVE ACCÉLÉRÉE DE L'AFRIQUE. QUATRE ACTIONS CONCRÈTES À DÉBATTRE ET À ADOPTER LORS DE LA 7E ÉDITION DU EU-AFRICA BUSINESS FORUM 2022

- Considérant que l'Afrique représente 17 % de la population mondiale et seulement 3 % du PIB mondial ;
- Considérant donc que la priorité des priorités en Afrique est l'industrialisation par la transformation sur place des matières premières. À titre d'exemple : 80 % du coton africain est exporté en Asie pour être réimporté sous forme de tissus pour faire des vêtements. Seuls 2 % du coton est transformé sur place ;

- Considérant que la régression industrielle en Afrique, comme en Europe, au cours de ces 20 dernières années n'est pas une fatalité. Bien au contraire, de nombreux indicateurs montrent que l'Afrique est entreprenante ;

- Considérant l'urgence que constituent les 450 millions de jeunes Africains qui vont venir sur le marché du travail d'ici 2050, car avec le taux de croissance élevé de 2016, il ne pourrait y avoir que 250 millions d'emplois créés, il y aurait donc 200 millions de jeunes au chômage en Afrique, ce qui constitue une importante source de tensions ;

- Considérant que la création d'entreprises exige d'une part des soutiens financiers (prêt, crédit, réductions des risques, etc.), mais aussi la présence de facteurs externes et souvent physiques tels que l'accès à l'eau, à l'électricité, au réseau de logistique, à une main-d'œuvre qualifiée, à l'administration, etc. C'est ce qu'on appelle les économies externes ;

- Considérant que, dans les pays émergents, ces économies externes sont souvent faibles et très inégalement réparties. Il faut donc d'une façon « volontaire » créer des îlots de compétitivité durable et globale en regroupant ces économies externes dans des espaces dédiés ;

- Considérant que ces zones industrielles sont souvent couplées, dans les pays émergents, à des exonérations fiscales (zones franches) pour y attirer les investissements directs étrangers et se transformer en ce que l'on appelle les zones économiques spéciales ;

- Considérant que l'Afrique, malgré les efforts, bénéficie d'un trop petit nombre de ZES (entre 207 et 237 selon les sources), alors que pour une population presque équivalente, la Chine compte 2 546 ZES opérationnelles ;

- Considérant que parmi ces ZES africaines, certaines sont restées de véritables « éléphants blancs » sans activité par suite d'un mauvais choix de la localisation, ou de l'activité, ou de la gouvernance, des zones très polluées, des ZES où la main-d'œuvre est considérablement maltraitée et exploitée. Certaines sont sans ancrage territorial, sous domination étrangère, suscitant parfois l'hostilité des populations locales ;

- Sachant que les Africains sont à la recherche d'un modèle africain de ZES, adapté à leurs économies et à la diversité de leurs pays, car les modèles importés de l'extérieur ont souvent été décevants.

L'accord de la Zlecaf confie à cette nouvelle institution la création et le développement des ZES ;

- Considérant que le partenariat UE-UA pourrait contribuer à repenser le modèle économique des ZES africaines, d'une part plus axées sur les synergies économiques (formation, recherche, coproduction, environnement, chaîne de valeur, etc.) que sur les exonérations fiscales, et d'autre part, plus orientées vers la satisfaction de la demande intérieure plutôt que de vouloir devenir la « nouvelle usine du monde ».

À la lecture de ces considérations, il est nécessaire de développer et de définir 4 actions principales :

- Le rôle des États, des politiques et des administrations ;
- Le rôle des entreprises et des organisations patronales ;
- Le rôle bénéfique des acteurs la coopération entre les clusters européens et les ZES africaines ;
- L'action concertée des acteurs et des institutions financières afin de proposer un financement rapide des nouvelles ZES.

1^{ère} action : Mise en place d'un nouveau modèle euroafricain pour la création de ZES et le renforcement des capacités des ZES existantes (approche politique et administrative).

L'Union européenne et l'Union africaine pourraient décider de mettre en place une politique commune industrielle, sur une dizaine d'années, avec la création d'un modèle euroafricain de zones économiques spéciales qui soit progressif, inclusif et durable. Ce nouveau modèle euroafricain à promouvoir devrait apporter une véritable valeur ajoutée par rapport à ce qui existe actuellement en Afrique :

1. Inscrire les ZES dans une stratégie industrielle nationale et dans une politique nationale d'aménagement du territoire ;
2. Investir par phase et dans la durée pour assurer la progressivité des efforts ;
3. Respecter les normes environnementales et les normes sociales pour assurer la durabilité du modèle ;
4. Proposer des modes de gouvernance efficaces (guichet unique) et transparents associant dans un partenariat public-privé les principaux acteurs, financeurs, créateurs et gestionnaires ;

5. S'inscrire dans un écosystème local et entraîner le tissu industriel des entreprises locales ;

6. Privilégier le marché intérieur et la consommation locale plutôt que de vouloir à tout prix exporter à bas coût ;

7. Rompre l'isolement des ZES en les insérant dans un dispositif africain pour améliorer la collecte, le partage d'informations et d'expériences, la formation professionnelle des cadres gestionnaires et les échanges avec des groupements d'intérêt économique et des réseaux d'affaires européens et africains.

2^e action : Mobiliser les chefs d'entreprises européens et africains pour créer et faire fonctionner les ZES (approche entreprise).

Incontestablement, la promotion des ZES résulte d'une alchimie subtile entre :

- Le rôle des États qui définissent la sécurité des investissements, le climat des affaires, le cadre législatif des ZES, leur financement, etc. ;
- Le rôle des chefs d'entreprises : rien ne peut se faire dans les ZES sans la contribution des entrepreneurs africains et européens.
- Quelles actions entreprendre vis-à-vis des entreprises pour les mobiliser sur les ZES ?
- Satisfaire une demande récurrente des entreprises qui sont implantées dans les ZES : créer un « guichet unique » à l'intérieur de chacune pour simplifier les nombreuses démarches et procédures souvent décourageantes (problèmes fonciers, problèmes fiscaux, administratifs) ;
- Lancer en Afrique et en Europe une campagne de communication pour faire connaître l'utilité d'un nouveau modèle de ZES en Afrique ;
- Solliciter la création de consortiums d'entreprises (BTP, eau, internet, durabilité sociale et environnementale, etc.) susceptibles de faire des offres aux autorités africaines et aux institutions internationales pour construire et gérer de nouvelles ZES ou améliorer celles existantes ;
- Constituer des chaînes de valeur euroafricaines en promouvant la coproduction dans les ZES ;



- Créer des groupes d'entreprises – thématique par thématique – pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de ZES en Afrique et assurer un service de formation professionnelle pour les cadres ;

- Mobiliser les diasporas et identifier – thématique par thématique – les compétences susceptibles d'apporter une assistance technique.

■ 3^e action : Mettre en place des partenariats entre les ZES africaines et les clusters européens (approche société civile).

Cette action consiste non seulement à mettre en relation des ZES africaines et des clusters européens, mais il s'agit de développer des partenariats stratégiques plus avancés, thématique par thématique (agroalimentaire, mécanique, textile, chimie, santé, etc.), fondés sur une approche gagnant-gagnant.

Les réussites européennes, en particulier les zones franches espagnoles, les pôles de compétitivité français ou les districts industriels italiens, etc. sont sources d'inspiration et modèles à reproduire, en partie, par les ZES africaines.

Ces jumelages Afrique-Europe entre les ZES et les clusters européens auraient pour objectifs : d'échanger des technologies et des bonnes pratiques, de coproduire et créer des chaînes de valeur euroafricaines, d'assurer une formation professionnelle et aboutir à une évaluation des performances des ZES africaines et des clusters européens.

L'objectif est également de mettre en place des synergies et des espaces de collaboration plus efficaces que les exonérations fiscales, qui permettraient de répondre aux attentes des industriels et des opérateurs européens et africains en matière d'investissement, de partenariats industriel et commercial.

■ 4^e action : Promouvoir de nouveaux mécanismes et faire des propositions pour accélérer le financement des ZES (approche financière).

Ce ne sont pas les finances qui manquent, c'est un organisme capable de conseiller les investisseurs potentiels puis de financer leur projet. Trop souvent, les projets de ZES présentés aux institutions financières sont mal construits ou non adaptés aux situations locales. En un mot, trop de projets de ZES ne sont pas « matures ». D'où la nécessité de mettre en place un organisme capable de :

- Analyser les projets de ZES en amont de leurs financements et participer éventuellement à leur élaboration ;

- Les financer dans la durée et assurer un suivi et une évaluation.

C'est ce qu'a fait la BERD en Europe de l'Est. Voilà pourquoi il est proposé, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Zlecaf, que soit créé un groupe de financement incluant des professionnels et des financeurs des ZES (BEI, BERD, Banque mondiale, Banque africaine de développement, etc.).

BILAN PIVOT ÉCONOMIQUE – 2021/2022

Voici les titres des sujets développés en ce moment avec les autorités concernées. Dans l'édition d'avril, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'issue de ces échanges.

SECTEURS	RÉALISATION/SUCCÈS	EN COURS DE MISE EN ŒUVRE
PÉTROLE, GAZ ET MINES Ralentir la chute de la production du pétrole et diversifier la filière.		
PÉTROLE	<ul style="list-style-type: none"> • Décret sur le contenu local du secteur pétrolier ; • Décret sur la sous-traitance pétrolière ; • Droit de préemption de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Textes d'application du nouveau code pétrolier (contrat type) ; • Restructuration de Sogara ; • Appel d'offres sur l'attribution des champs marginaux et champs libres de droits.
GAZ	<ul style="list-style-type: none"> • Forte mobilisation des opérateurs privés et bailleurs : conférence réussie sur les opportunités du gaz ; investissements en cours Perenco ; négociation avancée avec Trafigura et SGEPP ; • Convention signée avec la Banque mondiale pour l'assistance technique sur la réduction du gaz torché ; • Remise en service de la sphère GPL (SGEPP) d'une capacité de 950 TM qui permet d'augmenter considérablement l'autonomie en gaz butane fixée à 8 jours, contre 5 auparavant ; • Revamping du centre emplisseur GPL (SGEPP) a permis de passer d'une production journalière de 10 400 bouteilles en 12 heures à 16 000 bouteilles en 10 heures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Code gazier ; • Finalisation de l'investissement Trafigura et SGEPP ; • Entrée en production de la nouvelle unité gaz butane de Perenco ; • Mise en valeur de nouveaux champs gaziers ; • Accélération du programme de réduction du torchage de gaz ; • Élaboration du Gaz master plan.
MINES	<ul style="list-style-type: none"> • Sept (7) conventions d'exploitation minière à petite échelle Alpha Centauri Mining ; • Mise en place des différents organes de gouvernance de l'Initiative pour la transparence des industries extractives ; • Acceptation du dossier de réadhesion du Gabon à l'ITIE international ; • Publication des données PID PIH en loi de finances ; • Mise en ligne d'un site internet ITIE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'amendement au code minier pour mieux encadrer l'orpaillage artisanal ; • Relance du dispositif d'encadrement des orpailleurs artisanaux ; • Suivi des plans de mise en valeur de Maboumines (terres rares), Baniaka et Milingui (fer) ; • Relance de la qualification du gisement minier de Bélinga ; • Attribution des petits permis miniers or ; • Mise en valeur des carrières pour les matériaux de construction.
Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des processus de reporting sur les revenus pétroliers ; • Élaboration du premier rapport de reporting. 		
FORÊT-BOIS Améliorer la productivité, diversifier la filière bois et élargir les débouchés.		
FORÊT-BOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Circularisation de l'ensemble des titulaires de permis forestiers pour vérifier leurs conditions • d'attribution et leur légalité ; • Mise en place d'un système de traçabilité du bois ; • Engagement des discussions avec Comilog et GSEZ sur les forêts de plantation ; • Revue de la situation fiscale des opérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau code forestier • Procédure de retraits des permis forestiers à adapter avec la réglementation. • Systématisation de la traçabilité du bois à partir du 1er janvier 2022. • Démarrage des forêts de plantation d'arbres à croissance rapide.
2e et 3e transformation		
<ul style="list-style-type: none"> • Décret portant création et organisation de la zone économique à régime privilégié d'Ikolo ; • Lancement des activités de la ZERP d'Ikolo. 		
AGRICULTURE, ÉLEVAGE, PÊCHE ET ALIMENTATION Renforcer la souveraineté alimentaire du Gabon et développer les filières exportatrices.		
PÊCHE THONIERE	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de remise en état du bâtiment abritant l'usine Sifrigab ; • Étude sur les conditions économiques et techniques de la relance de l'usine de conditionnement du thon à Libreville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges pour la concession de l'usine entre l'État et la SPV Sotrader/FGIS ; • Business plan prévisionnel de la mise en service de l'usine ; • Cadre réglementaire spécifique à la compétitivité du secteur ; • Contrat d'affermage avec un investisseur privé international pour la montée en capacité de l'usine.
ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Construction du laboratoire d'analyses alimentaires Agasa pour garantir la qualité sanitaire des produits importés et exportés. 	
PÊCHE		<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un centre de pêche à Franceville ; • Construction d'un centre de pêche à Makokou.
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • 5 zones agricoles à forte productivité (Kango, Andeme, Bifoun, Abanga, Mboulou et Idemba) cadastrées et sécurisées, et 600 parcelles attribuées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet maraîcher à Franceville ; • Construction du quai de transbordement AGASA ; • Deux zones agricoles à forte productivité (Souba et Bitam) en cours de création juridique.
PROMOTION DES INVESTISSEMENTS Améliorer le cadre et le climat des affaires pour attirer les investisseurs locaux et étrangers.		
PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Mémo sur les réformes Doing Business transmis à la Banque mondiale ; • Relance des cellules spécialisées du HCI sur les réformes sectorielles du cadre des affaires ; • Inauguration d'une exploitation agricole majeure dans la périphérie de Franceville ; • Signature du décret pour le lancement de la zone industrielle d'Ikolo pour la transformation du bois ; • Tableau de bord de suivi des investissements étrangers en cours de mobilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un nouveau référentiel de suivi du cadre des affaires consécutivement à la suppression du Doing Business ; • Élaboration d'une première version du code des investissements.

LE JOURNAL LES ÉCHOS DE L'ÉCO A SOUFFLÉ SA PREMIÈRE BOUGIE UNE RÉCEPTION HONORÉE PAR LA PRÉSENCE D'INVITÉS PRESTIGIEUX

À l'occasion du premier anniversaire des Échos de l'Éco, une réception fut organisée à la Résidence du phare vendredi 25 février, dans le strict respect des mesures sanitaires. Nous souhaitons remercier les ministres, les ambassadrices et ambassadeurs, le général, les présidents et directeurs généraux, nos confrères et amis, de leur présence et de leur soutien. Pour que cette fête soit partagée avec le plus grand nombre de nos lecteurs, nous choisissons de publier un extrait du discours de circonstance qui résume cette année écoulée.

Par Anne-Marie JOBIN



●●● L'équipe du journal les Échos de l'Éco lors du discours de la Rédactrice en chef

En début d'année 2021, je ne me suis pas appesantie sur les aléas de nos vies bousculées par ce maudit phénomène pandémique. Au contraire, j'ai replongé pour ré-épouser le journalisme, ma profession, ma passion. Ainsi est né le mensuel les Échos de l'Éco. L'intérêt constant que vous lui réservez chaque mois est le plus beau cadeau que nous puissions recevoir. Les efforts consentis pour créer ce support sont récompensés. Pourtant, comme je le disais, il est né en pleine crise covid, avec peu de moyens, mais avec une volonté de transformer l'espoir en une réalité.

Aujourd'hui, nombreux, divers et rapides sont les moyens et les créneaux dont nous disposons pour informer. Mais je me suis posé la question suivante : sont-ils toujours fiables,

pérennes ? Respectent-ils les éléments de langage correspondant aux mutations économiques, politiques, techniques, contemporaines ? La mondialisation, le multiculturalisme, les questions environnementales, les transitions numériques, la responsabilité sociale et sociétale, le management, l'éducation, et j'en passe, sont des défis auxquels sont confrontés les pouvoirs publics, les entreprises, les associations et les institutions. J'ai choisi de garder une formule papier certes coûteuse, mais qui satisfait la majorité de notre lectorat. Il ne vous aura pas échappé que j'apprécie également de lever le voile sur des personnalités marquantes. Pourtant, la discrétion de certains d'entre vous est une distinction qui n'est plus un secret. Interviewer quelqu'un sans savoir d'où il vient équivaut pour moi à naviguer à vue. Or publier des extraits d'un par-

cours de vie permet souvent d'expliquer la réussite de l'entreprise ou du poste occupé. Cela constitue aussi une source d'inspiration pour nos jeunes lecteurs qui ne demandent qu'à emprunter des chemins similaires.

La longue pratique de mon métier m'amène à la conclusion suivante : que vous soyez autodidacte, intellectuel, politique, employés de bureau ou agriculteur, vous tous partagez au moins deux qualités principales qui sont à l'origine de votre prospérité : le TRAVAIL et la PUGNACITÉ.

La ligne éditoriale que je me suis fixée consiste à fournir un travail de fond sur le plan rédactionnel, en cohérence avec l'actualité et dans le respect de l'éthique de ma profession.

Je n'évoque jamais de sujets politiques et n'entre jamais dans

la polémique, ce qui ne m'interdit aucun accès. Dans les Échos de l'Éco, très peu d'articles sont sourcés, empruntés à d'autres. Je reste ainsi dans la maîtrise de la transcription des informations qui me sont confiées et les assume sans crainte parce qu'au Gabon, le droit d'expression régalién accordé à notre corps de métier est largement au-dessus des normes. Mon expérience d'une trentaine d'années vécues en terre africaine m'autorise à en apprécier l'importance.

Ces conditions réunies me permettent de continuer à valoriser les actions menées par les acteurs économiques du Gabon. Ce pays naturellement riche est particulièrement attractif. Il accueille plus de 30 représentations diplomatiques dont beaucoup nous font l'honneur de leur présence ce soir. Mais revenons en quelques mots aux racines des Échos de l'Éco. Ce support qui n'a rien de moderne ni de rétro, il remplit simplement son rôle, tel qu'on l'attend d'un journal.

Si je m'exprime en employant la première personne, le JE, ce n'est pas par vanité, mais parce que je suis la seule à interviewer et à rédiger, et c'est une volonté. Je prends la responsabilité de tout ce qui est édité. Cependant, je ne suis pas seule à tenir la barre parce qu'ils n'ont pas hésité à me rejoindre et il me plaît d'appeler mes collaborateurs pour vous les présenter. Sauf Micha qui, depuis la France ou la Mauritanie, relit, suggère et corrige mes rédactions.

Jocelyne, mon assistante, le point focal qui coordonne l'ensemble, Donald, super infographiste qui fait preuve d'imagination et de subtilité dans sa création et dans sa façon de monter l'entière du journal, Salane qui virtualise ce que nous rendons palpable, Rolf, notre agent de distribution qui connaît tous les recoins de Libreville, et enfin Paul notre commercial.

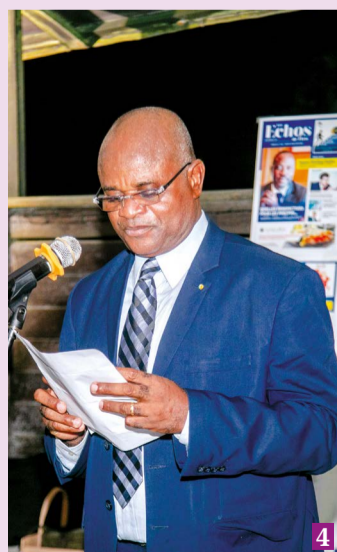
Nous sommes 7 à nous défendre

contre vents et marées pour accoucher tous les mois d'un bébé à qui nous portons nos meilleures attentions. Chaque gestation nécessite des soins de tous les instants, à tous les niveaux. Le poids des questions, la gestion des mots selon le choc de certaines réponses, les rendez-vous qui n'en sont pas, le temps précieux perdu qu'on ne récupère pas, le bon profil des photos des interviewés, les titres et autres légendes des visuels avec les noms correctement orthographiés, les retards dans la réception des documents, sans parler des erreurs de dimensions et aussi des pressions auxquelles je ne cède pas, mais qui correspondent à des contractions qui me mènent directement aux urgences de Multipress pour enfin... accoucher de celui qu'on que nous appelons notre bébé. Je suis sûre que les dames ici présentes comprennent le stress auquel je fais référence ! Mais permettez-moi d'enchaîner en tenant des propos de fin de discours moins subtils.

En une année et 12 éditions, nous sommes passés de 5 à 10 000 exemplaires imprimés. Composé de 16 ou 24 pages, ce journal est également diffusé en numérique sur nos réseaux sociaux et transmis par voie digitale sur WhatsApp et par mail. J'en viens aux remerciements à commencer par Fred qui nous accueille ce soir et à Monsieur Bernard Azzi, président de Prix Import. Merci à vous toutes et à vous tous, et surtout à celles et ceux qui m'ont encouragée à monter l'escalier alors que je pensais que les marches étaient un peu trop hautes.

Que vous soyez ministres, diplomates, président-directeur général ou directeur général, madame ou monsieur tout le monde, amis, annonceurs, fervents lecteurs de la formule papier ou sur écran, permettez-moi par ces simples mots de vous remercier très chaleureusement de votre présence, de votre soutien et de votre fidélité ●

ZOOM SUR LA SOIRÉE



1- Entrée des invités, 2- Rolf, Donald, Anne-Marie et Salane des Échos de l'Éco, 3- Discours de circonstance, 4- Sébastien Ntoutoume, conseiller technique de Monsieur Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, ministre d'État, de la Communication et de l'Économie numérique, 5- Monsieur Léon Armel Bouda Balonzi, ministre des Travaux publics, de l'équipement et des infrastructures, Monsieur Hugues Mbadinga Madiya, ministre du commerce, de l'industrie des PME et PMI, Madame Nilufer Erdemkaygisiz, ambassadrice de la Turquie, Monsieur Bernard Azzi, PDG Prix Import, Madame Rosario Bento Pais, ambassadrice de l'Union européenne, 6- Vue d'ensemble

PÉTROLE : LA MÉGA RAFFINERIE DE DANGOTE RÉDUIRA LES IMPORTATIONS AFRICAINES À 36 %

Après son entrée en service prévue au troisième trimestre 2022, la raffinerie géante d'Aliko Dangote devrait réduire les importations africaines de produits pétroliers à 36 % de la demande régionale, contre 43 % actuellement, selon l'Organisation africaine de pays producteurs de pétrole (APPO), qui s'attend à d'autres projets similaires ailleurs sur le continent. En visite de terrain samedi, le président de la Banque africaine de développement, Akinwumi Adesina, salue une réalisation qui propulse l'Afrique en matière d'industrialisation.

Par la Rédaction

La mégaraffinerie d'Aliko Dangote devrait modifier les modes d'approvisionnement en produits pétroliers du continent africain, réduisant considérablement les importations dans une région du monde où les ressources exploitées sont jusqu'ici exportées à l'état brut. « La demande quotidienne de pétrole en Afrique est actuellement de 4,3 millions de barils par jour (mbpj). Sur ce volume, 57 % sont produits localement (sur le continent) tandis que 43 % sont importés. Lorsque la raffinerie de Dangote sera pleinement opérationnelle, le pourcentage des importations de produits africains tombera à 36 %, tandis que le volume total de la demande de produits s'élèvera à 5,4 mbpj. [...] Cette raffinerie fournira plus de 12 % de la demande de produits en Afrique », a déclaré dans une interview Dr Omar



13 MILLIONS DE DOLLARS POUR LE PROJET CHILD EN RDC

La République démocratique du Congo a adhéré au programme à impact sur les paysages durables dans le bassin du Congo (CBSL IP), dans le cadre de la 7^e reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM 7). Le pays vient de procéder au lancement du projet Child à Kinshasa, ce jeudi 3 mars 2022. Financé à hauteur de 13 millions de dollars US, ce projet vise la gestion à base communautaire des terres et des forêts dans les paysages du Grand Kivu et du Lac Télé – Lac Tumba.

« Aujourd'hui, à travers ce projet, nous avons la possibilité d'associer les communautés locales à la conservation et à la gestion de nos terres, mais aussi de nos forêts, pour lutter contre le changement climatique », a indiqué Héritier Mpiana, directeur de cabinet adjoint du vice-premier ministre de l'Environnement et du Développement durable.

Ce programme régional transfrontalier regroupe cinq pays d'Afrique centrale : Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et République démocratique du Congo (RDC). Ce dernier pays est le premier à lancer ce programme sur son sol.

« La République démocratique du Congo vient encore d'être le pionnier dans le cadre des lancements de ces projets du programme à impact sur les bassins du Congo. Le lancement de ce projet relève d'une importance capitale pour la communauté internationale, car le bassin du Congo est un grand poumon de séquestration de carbone et particulièrement dans les sites ciblés relativement aux tourbières », a témoigné Adamou Bouhari, responsable du PNUE en Afrique centrale et de l'Ouest.

Ce projet sera financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il s'étendra sur une durée de 5 ans et sera exécuté dans les trois régions de la RDC, notamment le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Équateur.

Pour les représentants des communautés locales, ce projet pourra aider à résoudre tant soit peu les vrais problèmes auxquels font face les peuples qui dépendent de la forêt et de la mégabiodiversité.

« Les effets néfastes du changement climatique sont visibles et palpables chez nous au Nord-Kivu avec la dégradation des terres, des érosions partout. Les forêts sont menacées par la déforestation. Ce sont des problèmes qui menacent les écosystèmes. Avec ce projet, on espère que ça va apporter des solutions », s'est réjoui Moïse Mbumbu, membre de la société civile.

La mise en œuvre de ce projet entraînera de nombreux avantages locaux et mondiaux. Il contribuera au développement économique et à l'atténuation de la pauvreté dans les paysages ciblés. Cela profitera non seulement aux habitants de ces paysages, mais au pays dans son ensemble, à la gestion du bassin du Congo et à la communauté mondiale.

Farouk Ibrahim, secrétaire général de l'Organisation africaine de pays producteurs de pétrole (APPO).

Opérationnelle « avant la fin du troisième trimestre »

Initialement annoncée pour décembre 2019, la raffinerie pétrolière de Dangote, dont l'agenda a été bouleversé par la crise liée à la covid-19, sera finalement mise en service au cours du second semestre 2022, a fait savoir le top management de l'entreprise lors d'une conférence de presse tenue le 22 janvier, en marge d'un événement organisé sur le chantier.

« Les travaux mécaniques au sein de la raffinerie sont terminés et nous espérons être sur le marché avant la fin du troisième trimestre. L'usine démarrera avec une capacité de traitement de 540 000 barils par jour. La production complète pourra peut-être commencer d'ici la fin de l'année ou début 2023 », a déclaré Aliko Dangote, président de Dangote Group.

Selon les informations diffusées à l'annonce de ce projet il y a quelques années, sa pleine capacité de production devrait atteindre les 650 000 barils de pétrole par jour. Alors que la méga-installation industrielle devait initialement coûter 14 mds de dollars, elle devrait finalement en nécessiter 19 mds, selon les confidences faites par Devakumar Edwin, directeur exécutif de Dangote Industries, en août dernier à la télévision nigérienne.

« Énorme impact en termes d'industrialisation », selon Adesina

Le président de la Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina, a effectué une visite des différentes installations qui sont en cours de test. Soulignant que la raffinerie et le complexe industriel pétrochimique de Dangote emploient 38 000 personnes, dont 11 000 expatriés et 27 000 Nigériens, le patron de la BAD déclare sur Twitter : « L'impact en termes d'industrialisation est énorme ». Celui pour qui la transformation des ressources naturelles et agricoles constitue un des piliers de sa stratégie de leadership à la tête de la BAD voit en Dangote Industries « un

accélérateur de la croissance de l'Afrique ».

La raffinerie nigérienne pourrait en inspirer d'autres

Alors que le continent se trouve à la croisée des chemins, dans le contexte de développement accéléré à l'aune de l'Agenda 2030 des Nations unies, 2 063 de l'Union africaine (UA) et de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) qui établira un marché africain géant, l'APPO s'attend à d'autres projets industriels similaires ailleurs sur le continent.

« Le succès de Dangote pourrait inciter à l'émergence de projets similaires, malgré le débat autour de la transition énergétique », a déclaré Dr Omar Farouk Ibrahim, estimant que l'adoption à 100 % des énergies renouvelables ne pourra se faire dans l'immédiat « y compris dans les pays développés ».

Le sujet de la transition énergétique est en effet devenu majeur ces dernières années, en raison des dérèglements climatiques observés sur la planète. En marge de la COP26, une vingtaine de pays a décidé de réduire ou stopper le financement d'énergies fossiles à partir de fin 2022. Mais au sein de l'industrie en Afrique, personne ne croit à un recours exclusif et immédiat aux énergies renouvelables. Dans un récent entretien avec LTA, Bruno Itoua, ministre des Hydrocarbures du Congo et président l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) défendait plutôt « un mix énergétique ».

En attendant d'y arriver, la raffinerie de Dangote, qui sera la plus importante du continent, reste très attendue. Au Nigeria, la compagnie pétrolière nationale et quelques entités du secteur privé cherchent à en rejoindre le tour de table.

Le sujet de la transition énergétique est en effet devenu majeur ces dernières années, en raison des dérèglements climatiques observés sur la planète.



Version PDF
du journal téléchargeable



Scannez ce
pour accéder à
notre site web.



ECOBANK SE DÉVOILE

Une importante délégation de la direction d'Ecobank à l'échelle panafricaine s'est déplacée à Libreville rencontrer Monsieur Nicholas Achiri, directeur général de la filiale Ecobank Gabon. Pour les Échos de l'Éco, quelques questions s'imposent, dont la première : que nous vaut l'honneur de leur visite ? Nous nous sommes donc rapprochés de Monsieur Travaly, directeur général d'Ecobank Kenya et directeur régional exécutif Afrique centrale, de l'Est & australe, ce qui représente 17 pays, ainsi que de Madame Abunaw, directrice d'Ecobank Cameroun et du cluster Cemac.

Par Anne-Marie Jobin



●●● de gauche à droite : Franck Moussavou Mihindou, Nicholas Achiri, Gwendoline Abunaw, Cheick Travaly

Madame Abunaw & Monsieur Travaly : Cette visite entre dans le cadre de nos activités périodiques normales. Alors que nous sortons de cette crise covid qui nous a contraints à échanger virtuellement, nous sommes de plus en plus convaincus que rien ne remplace des échanges en présentiel avec nos équipes travaillant dans chacune de nos filiales. Nous sommes donc au Gabon pour faire un point de l'activité de l'année 2021 et regarder les perspectives 2022. En marge de cette visite, nous avons rencontré nos autorités de tutelle, notamment Madame Nicole Jeanine Lydie Roboty ép. Mbou, ministre de l'Économie et de la Relance, ainsi que les services de la supervision et la commission bancaire.

Dans ce cadre, nous tenions à remercier le gouvernement gabonais de l'appui qu'il nous a signifié pendant cette crise. Cette visite de courtoisie nous a également permis d'échanger sur nos préoccupations respectives, sur les formules que nous pourrions adopter pour développer davantage le financement de l'économie. Par ailleurs, une réorganisation en interne, et pas des moindres, justifie aussi cette rencontre. En effet, dorénavant, un cluster Cemac regroupant nos filiales, il est dirigé par Madame Abunaw qui officie depuis Douala, d'où l'intérêt de l'accueillir à Libreville.

Vous êtes une banque présente dans 33 pays de l'Afrique subsaharienne, avec une renommée mondiale avérée. Comment le groupe se porte-t-il dans ce vaste marché africain ?

Nous nous devons de tenir compte de la période covid qui a eu malheureusement un impact considérable en termes de vies humaines, et également sur les économies, notamment dans le sud du Sahara où nous avons noté un taux de croissance négatif en 2020. Mais globalement, en 2021, la relance est notifiée. Le groupe Ecobank a bien résisté face à ce phénomène, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, et nous tenons à le saluer, dans l'ensemble des pays où nous opérons, nous constatons que les autorités ont adopté des mesures énergiques pour sauvegarder le tissu économique et en particulier les banques. D'une part, nous avons eu accès à des liquidités à des tarifs abordables, et d'autre part, nous avons mis en place des mécanismes pour soutenir la restructuration des sociétés en difficulté, sans obérer les capitaux bancaires.

Concernant notre groupe, nous avons résisté grâce à notre sens de l'anticipation quant à l'évolution numérique de nos services et aux investissements avérés. Ceci a permis à nos clients de continuer à effectuer des transactions, de réaliser des transferts et de fonctionner, mais de façon virtuelle. Par ailleurs, à l'étude de certains dossiers et au cas par cas, nous avons, par exemple, rallongé la durée de certains crédits sans impact sur le taux d'intérêt et sans conditionnalité. En interne, nous avons mis en place un service de vaccination pour notre personnel, créé des « cellules de crise » avec la présence de psychologues,

des mesures qui ont permis une cohésion sociale productive de l'ensemble de nos personnels.

Pour conclure sur ce sujet, et pour répondre à votre question initiale : oui, le groupe se porte bien. Nous sommes rassurés de lire les résultats de nos bilans à l'issue de cette pandémie. Tous nos indicateurs sont au vert et nous avons dépassé nos objectifs.

Le secteur de la banque est un domaine dans lequel l'innovation et l'adaptation au marché comptent énormément. Quelles sont les perspectives de votre groupe pour maintenir votre dynamique de croissance pour les prochaines années ?

En tout premier lieu, pour continuer sur notre trajectoire positive, nous devons rester à l'écoute de notre clientèle. Les modes de fonctionnement ont changé et la crise de la covid-19 a accentué le phénomène. Nos clients ont besoin que nous soyons hyper réactifs, ils attendent des réponses instantanées. C'est le résultat des multi-services en ligne que nous avons mis à leur disposition. Mais en dehors du numérique, domaine dans lequel notre groupe est à la pointe du système, nous ne négligeons pas les services directs et physiques avec nos clients. L'approche et le contact avec notre clientèle sont également indispensables. Selon les pays dans lesquels nous sommes implantés, nous nous adaptons au rythme de la vie de nos clients. Certaines agences ouvrent en continu de 7h30 à 16h30, d'autres ouvrent même le dimanche. Par ailleurs, nos collaborateurs et tous les acteurs du marché participent à une compétition continentale annuelle baptisée les Fintechs. Il s'agit de collecter « les bonnes idées » relatives aux produits du futur, de les comprendre et de les adopter, de les adapter. Pour se faire, un jury Ecobank se réunit et dissèque 10 propositions sélectionnées pour garder les 3 meilleurs

produits. Le critère principal doit répondre à cette question : en quoi cette suggestion révolutionne-t-elle l'industrie bancaire ? Nous accompagnons les promoteurs, nous les finançons, leur offrons l'accès à nos systèmes informatiques, ce qui leur permet de développer leurs applications directement sur nos systèmes. C'est un gain de temps non négligeable.

Convaincus que l'avenir est digital, nous sommes aussi très favorables aux partenariats, notamment avec les services télécom. Nous collaborons pour développer des processus de mobile money qui servent à l'inclusion financière, qui rendent nos clients plus autonomes. Il est évident que nos employés sont formés en continu pour soutenir cette démarche. Grâce à cette très forte implication, Ecobank marque son avance et se détache du peloton. L'âge moyen de nos équipes (moins de 40 ans) est une force en termes d'innovation. Elles se prêtent volontiers au jeu et participent en interne, dans chacune de nos filiales, à des concours qui peuvent aussi leur ouvrir des portes.

Qu'en est-il à l'échelle du Gabon ?

Une des raisons de notre venue est aussi notre souhait de venir féliciter nos équipes. Le travail de fond réalisé, au niveau de l'assainissement du portefeuille, de la rentabilité, de l'amélioration du coefficient d'exploitation, se traduit par des indicateurs qui nous prouvent que le taux de progression est extrêmement satisfaisant ●

AFRIQUE : 5 MILLIARDS DE DOLLARS LEVÉS PAR LES START-UPS EN 2021

2021 a été une année de très grande moisson pour les start-ups technologiques africaines qui ont réussi à lever 5,24 m^{ds} de dollars en guise d'investissement en capital-risque, contre 1,43 m^d de dollars en 2020, soit une progression record de 266,9 % (+ 3,8 m^{ds} de dollars), selon les données du cabinet américain Partech.

En passant de 277 millions de dollars d'investissement en capital-risque en 2015 à 5,24 m^{ds} de dollars en 2021, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 63,25 %, l'écosystème technologique africain a la croissance la plus rapide au monde.

En volume, ce sont au total 681 levées de fonds qui ont été bouclées durant l'année 2021, contre 354 un an plus tôt, soit une augmentation de 92 %.

En réussissant à attirer 1,8 m^d de dollars d'investissement en capital-risque en 2021 à travers 185 opérations de levées de fonds, le Nigeria possède l'écosystème technologique le plus attractif en Afrique. Il est suivi de très loin par l'Afrique du Sud, avec 832 millions de dollars d'investissement en capital-risque, de l'Égypte (652 millions de dollars), du Kenya (571 millions de dollars) et du Sénégal (353 millions de dollars), qui a intégré pour la première fois le

top 5 des pays africains les plus attractifs dans ce secteur.

Cette prouesse réalisée par le Sénégal fait suite au succès qui a couronné l'opération de levée de fonds d'un montant de 200 millions de dollars effectuée par la fintech Wave, spécialisée dans les paiements via le mobile en Afrique de l'Ouest.

L'autre géant du continent en matière de captation d'investissement en capital-risque reste le Ghana dont les start-ups technologiques ont attiré 167 millions de dollars en 2021 à travers 24 opérations de levée de fonds.

Avec seulement 17 millions de dollars captés en 2021, l'écosystème technologique en Côte d'Ivoire demeure pour le moment peu attractif aux investissements en capital-risque.

Dr Ange Ponou

LA TRIBUNE DE FRANÇOISE

JOURNÉE « ZÉRO DISCRIMINATION » :

IMPACT DE LA DISCRIMINATION ET DE LA STIGMATISATION DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH SUR L'ÉCONOMIE D'UN PAYS

Françoise Ndayishimiye

Quand parle-t-on de discrimination et de stigmatisation ?

La principale différence entre la stigmatisation et la discrimination est que la stigmatisation est le fait de désigner publiquement comme différente des autres, alors que la discrimination est le fait de traiter une personne différemment des autres à cause de ce qu'elle est.

La discrimination sociale peut conduire à un rejet, une exclusion sociale fondée sur des critères tels que l'origine sociale ou ethnique, la religion, le genre, l'état de santé, etc. Selon Wikipédia : « La discrimination est une attitude de différenciation objectivement injustifiée consistant à refuser à certaines personnes les droits ou avantages qui sont reconnus aux autres », elle est contraire au principe d'égalité.

La stigmatisation quant à elle, est une théorie sociologique selon laquelle un sujet reçoit de la société une « étiquette », où la victime de stigmatisation est pointée du doigt, parfois humiliée surnoisement ou en public à cause de sa différence avec les autres membres de sa communauté. Selon le sociologue et linguiste américain d'origine canadienne Erving Goffman, il existe plusieurs formes de stigmatisation reconnues, en particulier vis-à-vis du VIH/Sida, de l'albinisme, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de la couleur de peau ou de l'affiliation avec une nationalité spécifique, de la religion (ou son absence), etc. Les actes de discrimination et de stigmatisation peuvent provenir notamment de la famille, de la communauté environnante, des corps habillés, des hommes de loi, mais également des prestataires de soins.

Que représente la journée « zéro stigmatisation »

La journée « zéro discrimination » est une journée internationale instituée par l'Onusida et commémorée

La journée « zéro discrimination » ne vise pas exclusivement à promouvoir le refus de la discrimination à l'endroit des personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH).

chaque année le 1^{er} mars. Cette journée a été instaurée dans la perspective de mettre en avant les problèmes liés aux discriminations et de les combattre. La journée « zéro discrimination » ne vise pas exclusivement à promouvoir le refus de la discrimination à l'endroit des personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH). C'est beaucoup plus un appel à l'endroit de chaque personne partout dans le monde afin de promouvoir et de célébrer les droits de chaque individu à vivre dans la dignité, indépendamment de son apparence, de son origine, de son orientation sexuelle ou de son état de santé.

La discrimination/stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et la prévalence du VIH

Dans une société ou un pays où la discrimination et la stigmatisation sont élevées, le risque que les personnes n'aillent pas se faire dépister de peur d'être stigmatisées est plus important, tandis que celles connaissant leur statut sérologique vont parfois choisir de ne pas se faire traiter par crainte d'être surprises par des amis ou connaissances lorsqu'elles se rendent au service de prise en charge. Cette situation est l'une des causes de l'augmentation du nombre de nouvelles infections. Le phénomène dit « perdu de vue », qui voit des personnes disparaître du circuit de prise en charge, est parfois dû à la peur de la stigmatisation/discrimination. Au Gabon, même en absence d'étude et de données, le phénomène de stigmatisation et de discrimination est très fréquent à plusieurs niveaux, y compris au niveau médical.

Impact de la stigmatisation et de la discrimination sur la santé

La stigmatisation en santé mentale a un fort impact sur le quotidien des personnes touchées. C'est un fardeau qui s'ajoute aux symptômes des pathologies. Le poids du diagnostic et les discriminations conséquentes représentent parfois même la difficulté majeure à laquelle la personne doit faire face.

Quand la discrimination ou la stigmatisation deviennent une cause de nonaccès aux services, à l'emploi, aux besoins de base tels que le logement et les soins, les

Dans certaines situations, la stigmatisation et la discrimination peuvent conduire à la dépression des victimes et à l'absentéisme au travail, voire à l'abandon.

conséquences se répercutent sur le bien-être et la qualité de vie de la personne victime.

Impact de la stigmatisation et la discrimination sur l'économie

D'une part, les discriminations peuvent être économiquement pénalisantes : refus de l'emploi, refus d'un crédit, refus d'un traitement de bonne qualité, refus d'un avancement au travail malgré la performance, refus d'une bourse d'études, etc. L'autostigmatisation peut également provoquer les mêmes effets économiques : manque de confiance en soi, manque d'estime de soi, isolement social, avec pour conséquence la perte d'opportunité de développement personnel et de développement économique. Il est donc clair que l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination induirait, à terme, un gain substantiel en croissance et en revenu, sur le plan individuel et sur le plan global.

D'autre part, quand une personne vivant avec le VIH abandonne son traitement à cause de la discrimination/stigmatisation, il est fort probable que la personne coûtera plus cher au gouvernement et à sa famille. Ensuite, lorsqu'elle décide de retourner dans le circuit de prise en charge, elle se heurte au coût élevé des examens pour la reprise du traitement, doit parfois passer à la 2^e ligne de traitement, est exposée au risque de maladies opportunistes et de leurs conséquences, au risque d'hospitalisation avec tous les coûts relatifs, etc. Dans certaines situations, la stigmatisation et la discrimination peuvent conduire à la dépression des victimes et conduire à l'absentéisme au travail, voire à l'abandon.

Tout ce qui précède induit un coût direct et indirect qui devrait attirer l'attention des acteurs de développement.

**Au 21^e siècle, des actions efficaces s'imposent pour lutter contre ces fléaux**

Depuis des années, la peur de la contagion a souvent justifié la méfiance à l'égard des PVVIH, leur isolement et leur rejet. Les personnes porteuses du virus ont été considérées comme potentiellement dangereuses pour la société, car susceptibles de propager la maladie. Ces croyances semblent parfois encore vivaces à l'heure actuelle. Or aujourd'hui, nous savons qu'une personne séropositive sous traitement et avec une charge virale non détectable est considérée comme non infectieuse. De ce fait, les PVVIH bénéficiant d'un traitement ARV sont beaucoup moins « dangereuses » pour la société que celles qui ignorent leur statut sérologique. Dans ces conditions qui devrions-nous vraiment craindre, le séropositif ou le séro-ignorant ?

En résumé, bien que peu d'études économiques aient pu être proposées pour démontrer l'impact économique de la discrimination et de la stigmatisation, il est indéniable que cette corrélation de cause à effet existe. La lutte contre la stigmatisation et la discrimination doit de

ce fait être l'affaire de tous, à commencer par les victimes, les observateurs et enfin les responsables des actes de discrimination et de stigmatisation.

L'Onusida a choisi le papillon comme symbole de cette journée parce que cet insecte est reconnu comme symbole de métamorphose, une métamorphose que nous sommes tous invités à faire afin de changer la donne. La lutte contre la discrimination et la stigmatisation doit faire partie des priorités pour le développement durable ●



Version PDF
du journal téléchargeable



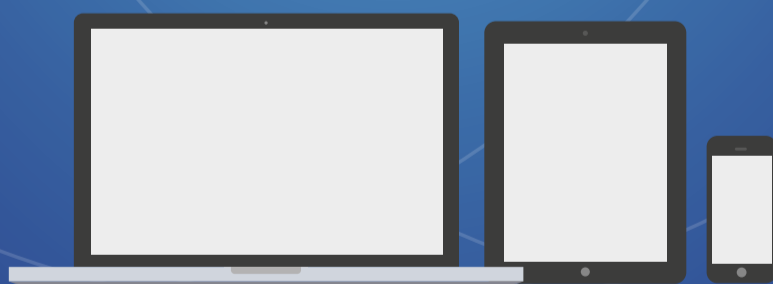
Scannez ce
pour accéder à
notre site web.



Les Echos de l'Eco

echosdeleco.com

Votre Mensuel



Différentes versions et canaux de lecture à votre disposition



+241 (0) 62 18 77 18



echosdeleco@gmail.com



144 - Floria 2 - Libreville Gabon

Beaufort

AU CŒUR DE LA FRAÎCHEUR



Beaufort
PREMIUM QUALITY
LAGER